



Plan Local d'Urbanisme de Montmagny

REGLEMENT

Approuvé le : 21 décembre 2006

**Modifié : le 20 décembre 2007, le 5 Novembre 2009,
le 28 juin 2012, le 28 février 2013, le 13 décembre 2018,
le 16 juillet 2020**

Révision simplifiée approuvée le 28 novembre 2013

**Mise en compatibilité du PLU avec DUP PN4
en date du 27 juin 2022**

**Direction de l'Urbanisme et de
l'Aménagement Durable**

Ville de Montmagny

REGLEMENT

SOMMAIRE

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE I – Champ d’application territorial du plan	4
ARTICLE II – Portée respective du règlement et des autres réglementations	4
ARTICLE III – Division du territoire en zones	4
ARTICLE IV – Adaptations mineures	7
ARTICLE V – Participation des constructeurs	7
ARTICLE VI – Protection architecturale	7
ARTICLE VII – Prescriptions liées au bruit	7
ARTICLE VIII – Prescriptions relatives au risque d’exposition au plomb	7
ARTICLE IX – Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles	7
ARTICLE X – Risque d’inondation pluviale	7
TITRE II - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES URBAINES "U"	9
Zone UA	10
Zone UC	23
Zone Uep	36
Zone UG	46
Zone UI	59
Zone UK	73
Zone UCa	84
TITRE III – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES A URBANISER « AU »	93
Zone AUa	94
Zone AUb	103
Zone AUp	113
TITRE IV - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES NATURELLES "N"	118
Zone N	119
A N N E X E S	128
Protections et risques	129
Définitions	131
Liste des emplacements réservés	144